

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 3 DÉCEMBRE 2024

### -- COCONSTRUCTION RÉAMÉNAGEMENT DU PARC TRIAIRE --

#### > Une réunion en deux temps

- Présentation des aménagements
- Échanges avec les habitants sur la partie jeux et mobilier pour déterminer ce qui est attendu dans ce parc

#### **Partie 1 : Présentation des aménagements**

La Ville commence par rappeler les caractéristiques du parc :

- Un parc d'environ 4000 m<sup>2</sup> de superficie comprenant des espaces partagés différenciés : jardins partagés, zone boisée, aire de jeux pour enfants, cheminements.
- Un espace très traversé mais avec une entrée confidentielle au niveau de la rue A.Leroi.
- Ce parc présente des ambiances très différenciées avec principalement trois unités à ce jour :
  - ✓ une partie ouverte de grande superficie tondue régulièrement proposant une pelouse rase,
  - ✓ une zone d'aire de jeux de taille réduite et assez vieillissante,
  - ✓ une zone boisée plus dense de petite emprise dont l'objectif est d'accueillir la biodiversité.

#### **Deux aspects à prendre en compte avant tout aménagement :**

##### **>> Un parc présentant une zone humide**

La Ville a mené une étude spécifique en 2017/2018 sur les sols du parc, qui a montré qu'il s'agissait d'une zone humide au regard des critères pédologiques. Seules les précipitations s'accumulent sur le site, s'y infiltrent et ruissellent vers le point bas, il n'y a pas d'exutoire extérieur aux eaux collectées sur ce site.

En termes de végétation, il est à noter :

- > La présence d'essences non adaptées à ce parc très humide.
- > La présence d'espèces exotiques envahissantes : herbe de la Pampa.

##### **>> Un parc labellisé par la LPO**

Un diagnostic a été réalisé sur le site par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) en 2022. Le parc a été labellisé en zone refuge (tout comme le parc Curvale), avec 24 espèces d'oiseaux, six espèces de papillons et une mosaïque paysagère intéressante.

En conséquence, la Ville a dû prendre en compte à la fois les problématiques d'humidité et les préconisations de la LPO afin d'élaborer un projet de réaménagement du parc :

- ✓ Créer une noue ou un jardin de pluie
- ✓ Maintenir des pratiques d'entretien douces de la zone de boisement pour favoriser une densification (et les conditions de nidification)
- ✓ Contenir la présence et la dispersion des espèces exotiques envahissantes
- ✓ Rénover l'aire de jeux pour limiter l'imperméabilisation

### Les principes d'aménagement proposés par la Ville :

- Reconfiguration de l'entrée du parc au niveau de la rue Armand Leroi, en face du collège, avec la création d'une zone de pause végétalisée présentant une strate basse et une strate arbustive intégrant du mobilier urbain pour faire des assises
- Sanctuarisation d'une zone pour la biodiversité (zone boisée)
- Création d'un jardin de pluie par un remodelage de terrain pour gérer l'infiltration des eaux pluviales
- Renforcement de la mosaïque d'unités paysagères recensées par la LPO, par la délimitation de zones différenciées pour les usages par des plantations spécifiques : espace détente, aire de jeux, zone des fruitiers
- Reprise de l'aire de jeux : proposition de sols fluents type copeaux de bois pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales



### >> Remarques des habitants :

> **Le projet d'aménagement proposé par la Ville emporte l'adhésion des riverains présents.** Au vu de la dimension du parc et des espaces contraints, la répartition des différents

aménagements leur paraît bien équilibrée. Ils apprécient notamment le déplacement des jeux près des tables de pique-nique, ce qui permet à plusieurs familles de s'installer.

> Un habitant se pose la question du **devenir de l'ancien emplacement des jeux** : la Ville explique qu'elle compte le laisser en espace « prairie », permettant d'agrandir la zone où vivent les papillons. Un autre habitant fait remarquer qu'il faut procéder à du nettoyage dans la zone boisée (qui sera fermée avec une clôture en ganivelle et réservée à la faune). La Ville est d'accord et rappelle par ailleurs que **cette zone préservée pourra être ouverte ponctuellement pour accueillir des visites pédagogiques** (ateliers sur les oiseaux, sur la question de l'eau etc.).

> **L'aspect cheminement** est également évoqué. Il est souligné que le parc est peu inclusif pour les personnes à mobilité réduite. La Ville est consciente de ce fait mais explique que l'on ne peut pas perméabiliser le parc car on se retrouvera à nouveau face aux problématiques de l'eau envahissante. Le but est en effet de remodeler le parc pour que l'eau ruissèle vers le jardin de pluie, qui est une zone humide (qui se vide l'été et se gonfle l'hiver). Un habitant demande dans ce cas **s'il ne serait pas possible de mettre du pavé non jointé** : la Ville explique que ce type d'aménagement a un coût très élevé, rien n'étant prévu à l'heure actuelle dans l'enveloppe pour aménager le cheminement. Cependant, **certains habitants estiment que le cheminement actuel est suffisant pour l'usage qui est fait du parc.**

> Certains habitants se demandent **si une zone sera prévue pour les chiens**. La Ville explique qu'aucune zone n'est prévue dans ce parc, mais que les propriétaires de chiens pourront se rendre au niveau de la place Albert Thomas, située à proximité : la place disposera d'un espace qui leur sera réservé. La discussion entraîne un débat sur les chiens tenus en laisse ou laissés libres. **La Ville rappelle que sur son territoire, les chiens doivent être tenus en laisse, avec une tolérance pour le bois de Thouars et le bois de Sourreil où ils peuvent être en liberté.**

Sur ce sujet, un habitant présent à la réunion a fait part ultérieurement par mail à la Ville des réflexions suivantes :

- *Malgré la grande quantité de chiens (de gros gabarits), le parc est quand même très propre et les propriétaires de chiens sont très respectueux des lieux.*
- *Les chiens en laisse sont plus difficiles à gérer que les chiens en liberté, aux « heures de pointe », tous ces chiens en laisse peuvent être source de conflits entre eux (ce qu'il n'y a pas, ou très peu, aujourd'hui à sa connaissance).*
- *Le moment où les propriétaires de chiens se retrouvent est un moment de sociabilisation pour les chiens, mais aussi un moment de rencontres et de convivialité pour leurs propriétaires et les autres usagers du parc (adultes et enfants). Même s'il comprend tout à fait la nécessité de fixer des règles, la tenue en laisse obligatoire tend selon lui à casser cette dynamique.*
- *Aujourd'hui les figuiers constituent une séparation naturelle entre la zone où se regroupent les propriétaires des chiens et l'aire de jeux. Il y a peut-être ici des éléments de solutions pour gérer la cohabitation.*
- *Le parc Triaire est un lieu de nature, et même si les chiens n'ont rien de très sauvages, il lui paraît important que des enfants urbains puissent voir des animaux en toute liberté, fussent-ils domestiques.*

## **Partie 2 : Échanges avec les habitants sur la partie jeux et mobilier**

La Ville commence par énumérer les différentes aires de jeux pour différentes tranches d'âges qui ont été validées sur les autres places/parcs alentour : la scierie, les Malerettes, Albert Thomas, Zola, le parc château du Arts. Elle montre ensuite les différents jeux envisagés pour le parc Triaire et tient à recueillir les avis des habitants.

### **>> Remarques des habitants :**

> **Les tranches d'âges pour les jeux font immédiatement débat.** Certains riverains font remarquer que les aires de jeux sur l'ensemble des parcs **sont déjà trop orientées pour les petits**, or Triaire est à côté du collège. Les riverains aimeraient qu'il y ait des tables pour qu'ils puissent s'asseoir/avoir un lieu de pause et des agrès. La Ville entend la demande mais précise, concernant les agrès, **qu'ils sont peu adaptés dans un parc refuge LPO**. Concernant l'aménagement d'un espace de pause, la Ville rappelle que dans son projet, il est en effet prévu de **mettre en place un espace végétalisé avec des places assises à l'entrée**. Un habitant fait également remonter **qu'il n'y a pas de point d'eau potable** dans les environs et que ce serait important pour les collégiens, la Ville en prend note.

> Un habitant propose **l'installation d'une balançoire**. La Ville explique que la zone obligatoire d'impact est trop grande et **empêcherait d'installer d'autres jeux à proximité**. L'habitant entend les contraintes et précise qu'il approuve la proposition d'un jeu pour les tout-petits avec des copeaux de bois au sol. Un autre habitant fait remarquer que l'on pourrait avoir, en plus de l'aire de jeux installée, **des jeux ludiques qui viendraient compléter l'offre pédagogique**. La Ville en prend note.

**>> La Ville conclut en indiquant qu'elle va se rapprocher de l'entreprise avec laquelle elle est en marché pour voir ce qui peut être fait afin d'avoir une palette d'âges la plus large possible. Elle proposera sûrement deux variantes, une pour des enfants un peu plus jeunes et une pour des plus âgés.**

## **Ce qu'on aimerait**

- Mettre en place un point d'eau potable/fontaine
- Remettre des panneaux d'interdiction pour les chiens
- Conserver la table de pique-nique existante et la sobriété des aménagements
- Ok pour les copeaux de bois au niveau du sol
- Pour les jeux : plutôt demande pour les ados type agrès ou araignée (à voir aussi implantation au niveau de B. Diaw)
- Type de jeux : modules d'escalade, parcours multi-âges 1 à 14 ans
- Nettoyage de la zone boisée
- Enlever le géotextile au niveau des cheminements
- Regarder pour une information pédagogique sur la botanique (panneaux sur site classique, ludiques, pédagogiques)
- Bancs et boîte à lire
- Sur l'ancienne zone de jeux : possibilité de plateforme boisée pour en faire une zone pédagogique
- Mettre en place un rucher au niveau de la zone de biodiversité
- Regarder si sur le chemin d'accès côté impasse on peut replanter : vérifier les contraintes

**Budget alloué** : 80 000€ TTC

**Calendrier** :

- ✓ **Premier trimestre 2025** : deuxième réunion pour proposer un plan d'implantation des jeux et du mobilier
- ✓ **Premier semestre 2025** : installation de l'aire de jeux (en fonction du planning des entreprises)
- ✓ **Été 2025** : remodelage du terrain et terrassements pour gestion de la zone humide et mobilier urbain
- ✓ **Automne 2025** : plantations complémentaires